

## **Modalités d'organisation mises en place au collège du Moulin de Grande-Synthe conformément au protocole sanitaire pour la réouverture des établissements secondaires**

### **1 INFORMATIONS ET FORMATION**

#### **1.1 vers les élèves**

Un rappel des gestes barrière est élaboré et mis en ligne sur le site du collège (kit affiches). Un livret reprenant l'ensemble des règles à respecter est déposé sur la table de chaque élève.

L'information est aussi relayée par les professeurs en début de journée en salle de classe. Un plan du collège avec le sens de la marche est affiché à l'accueil, dans les couloirs et sur la porte de chaque salle de classe. Les élèves s'approprient le plan de circulation par des exercices réguliers et encadrés par l'équipe de Vie Scolaire.

Les élèves en situation de handicap font l'objet d'une attention particulière en vue de réaliser les gestes barrière et de distanciation, pour les placer dans les mêmes conditions que les autres.

L'infirmière scolaire assure une séance d'éducation à la santé afin de favoriser l'appropriation des réflexes en matière d'hygiène. Cette séance a lieu dans chaque classe dès la réouverture de l'établissement.

#### **1.2 vers les parents**

Le protocole de reprise est publié sur le site de l'établissement au plus tard dans la semaine qui précède la réouverture.

Un document annexe est joint au protocole avec toutes les dispositions à prendre par les parents avant d'envoyer leur enfant au collège : fourniture de mouchoirs en papier jetables ; fourniture d'un masque anti-projection « grand public » de catégorie 1 ; surveillance de l'apparition de symptôme avec une prise de température quotidienne (la température doit être inférieure à 37,8°C) ; sont transmis également des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé médecins et infirmiers travaillant auprès de l'établissement.

Seuls les élèves, dont les parents auront donné l'autorisation, rentreront en cours. Dans un premier temps, un sondage sera donc effectué auprès de chaque parent par le professeur principal qui établira la liste des élèves à accueillir. Un courrier officiel sera ensuite envoyé à toutes les familles. Les élèves dont les parents donneront l'autorisation d'assister aux cours, remettront un coupon-réponse avec un engagement d'assiduité, à l'enseignant en charge de la classe à la première heure le jour de reprise. Les familles qui ne souhaiteront pas remettre leur enfant au collège déposeront le coupon-réponse dans une boîte aux lettres située sur le parvis, adossée à la grille, ou retourneront le courrier par voie postale ; en cas de changement d'avis, l'élève ne pourra pas se rendre au collège sans que l'équipe de direction et l'équipe de Vie Scolaire n'aient été informées au préalable par téléphone. La présence d'un élève supplémentaire pourra en effet nécessiter une modification d'organisation afin de respecter la distanciation physique au sein de la salle de classe.

Les parents d'élèves ne peuvent pas entrer dans les bâtiments de l'établissement. L'accès est proscrit.

### 1.3 vers les enseignants / équipe de Vie Scolaire

Les personnels sont formés aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves lors d'une journée de pré-rentrée et prennent connaissance des consignes générales pour les personnels pages 46 à 51 du protocole sanitaire.

### 1.4 vers le personnel médical

L'infirmière scolaire dispose de masques adaptés pour traiter les suspicions de cas COVID-19 ainsi qu'une blouse, lunettes de protection ou écran facial et des gants. L'infirmière dispose de trois thermomètres frontaux qui seront systématiquement désinfectés après chaque utilisation.

L'infirmière apporte son appui aux actions de formation et de sensibilisation aux gestes barrière à destination des élèves et des personnels.

### 1.5 vers les agents

L'activité des agents est concentrée sur deux missions principales : le nettoyage des locaux et matériels et la désinfection conformément au protocole sanitaire.

Les agents sont formés aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes : Cf consignes générales pour les agents pages 14 à 21 du protocole sanitaire et page 49 pour l'agent de maintenance.

### 1.6 vers les extérieurs

Un rappel des gestes barrière est affiché sur les portes d'entrée du collège, à chaque entrée de couloir et sur la porte de chaque salle de classe. Du gel hydroalcoolique est à disposition à l'accueil pour se désinfecter les mains après l'ouverture/fermeture des portes ou manipulation d'objets.

Les professionnels médico-sociaux ou libéraux, intervenant sous convention avec le collège auprès des élèves, doivent impérativement être équipés par leur employeur de masques pour eux ainsi que de lingettes désinfectantes pour nettoyer les surfaces partagées systématiquement en fin de séance.

Pour les livraisons dans l'établissement, les chauffeurs doivent laisser les colis devant l'accueil de l'établissement. La remise et la signature des documents de transport se fait sans contact entre les personnes.

## 2 ORGANISATION GENERALE

### 2.1 horaires, périodes et alternance

La configuration des salles permet d'accueillir entre 10 et 11 élèves, en prenant en compte la distanciation physique et les facteurs de dimensionnement. Une salle est attribuée à chaque classe.

Les élèves sont accueillis par demi-groupe selon l'organisation suivante : en semaine A, le groupe 1 (11 élèves maximum) suit l'emploi du temps habituel de la matinée. Le groupe 2 (11 élèves maximum) suit l'emploi du temps habituel de l'après-midi.

En semaine B, le groupe 2 (11 élèves maximum) suit l'emploi du temps habituel de la matinée. Le groupe 1 (11 élèves maximum) suit l'emploi du temps habituel de l'après-midi.

Le mercredi, le groupe 1 vient en semaine A et le groupe 2 en semaine B.

Les horaires habituels sont conservés dans la mesure du possible.

## 2.2 entrées et sorties

Quatre surveillants sont mobilisés à l'entrée car l'accueil des élèves se fait par niveau : 6<sup>ème</sup> (accueil quai aux fleurs), 5<sup>ème</sup> (accueil partie droite du parvis séparé par une barrière), 4<sup>ème</sup> (accueil partie gauche du parvis), 3<sup>ème</sup> (accueil grille EPS).

Les surveillants équipés d'un masque disposent chacun d'un spray hydroalcoolique pour un premier lavage des mains. Chaque élève doit se présenter au collège équipé d'un masque. (Le jour de la rentrée, les surveillants distribuent également 4 masques en textile à chaque élève conformément à la dotation prévue par l'État). La distanciation physique est maintenue dans la file d'entrée par un marquage au sol. Les élèves sont guidés par l'équipe de vie scolaire en suivant un fléchage pour accéder directement à leur salle de classe. Les enseignants qui ont en charge les élèves veillent également à la mise en œuvre de la distanciation dans les couloirs.

Il est essentiel de respecter les horaires pour éviter un engorgement à l'entrée.

A la fin de la demi-journée de cours, les élèves sortent également par niveau sous la responsabilité de l'enseignant qui a en charge la classe. Les surveillants sont présents aux quatre points de sortie de l'établissement ; ils sont équipés d'un masque et disposent chacun d'un spray hydroalcoolique pour un dernier lavage des mains.

## 2.3 circulation dans les couloirs

Les élèves sont amenés à toujours se déplacer dans le même sens en se référant aux flèches au sol pour l'entrée et les flèches sur les murs ou fenêtres pour la sortie.

Afin de limiter les croisements et brassage d'élèves entre niveaux, les élèves sont répartis par niveau dans quatre zones distinctes de l'établissement : 6<sup>ème</sup> (6<sup>ème</sup> D salle 15, 6<sup>ème</sup> C salle 17, 6<sup>ème</sup> B salle 19, 6<sup>ème</sup> A salle 23, RDC bâtiment D) ; 5<sup>ème</sup> (5<sup>ème</sup> A salle 119, 5<sup>ème</sup> B salle 121, 5<sup>ème</sup> C salle 116, 5<sup>ème</sup> D salle 125, étage bâtiment D) ; 4<sup>ème</sup> (4<sup>ème</sup> A salle 107, 4<sup>ème</sup> B salle 109, 4<sup>ème</sup> C salle 111, 4<sup>ème</sup> D salle 114, étage bâtiment C) ; 3<sup>ème</sup> (3<sup>ème</sup> A salle 120, 3<sup>ème</sup> B salle 118, 3<sup>ème</sup> C salle 131, 3<sup>ème</sup> D salle 129, étage bâtiment E).

A l'étage, des barrières séparent les niveaux. De la même manière, les élèves d'un même niveau empruntent toujours le même escalier.

Le port du masque demeure obligatoire dans les couloirs, le respect des règles de distanciation ne pouvant être garanti.

A chaque changement de cours, l'équipe de vie scolaire est présente dans les couloirs pour surveiller les classes afin de permettre aux enseignants de regagner une autre salle.

## 2.4 Dans la salle de classe

Les enseignants équipés d'un masque disposent d'un spray hydroalcoolique pour un lavage des mains.

Les places sont disposées afin d'assurer une distance de plus d'un mètre entre les élèves et plus d'un mètre entre les élèves et le bureau des enseignants. Chaque élève se voit attribuer une place par l'enseignant qui a en charge la classe, à la première heure de cours le jour de reprise, et garde cette place chaque jour. Une étiquette permettra de matérialiser la place.

L'enseignant fait rentrer dans la classe les élèves l'un après l'autre afin d'éviter les croisements. Lorsque les élèves sortent de la classe (pauses et sorties de l'établissement), les élèves sortent alors une classe à la fois sous la responsabilité de l'enseignant pour éviter les croisements et maintenir le respect de la distanciation physique.

Une salle est attribuée à chaque classe afin de limiter les déplacements dans l'établissement.

Le port du masque demeure obligatoire en classe dès lors que le respect des règles de distanciation ne peut être garanti : arrivée, sortie et circulation dans la classe.

Les sorties de cours sont à éviter. En cas d'urgence, le professeur contacte un membre de la vie scolaire qui vient récupérer l'élève en respectant la distanciation physique.

L'échange d'objets personnels et scolaires est strictement interdit.

Chaque salle de classe est ouverte et aérée avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes (agents de service), pendant les pauses (enseignants) et en fin de journée (enseignants).

La salle de classe demeure ouverte durant le cours pour éviter d'actionner à répétition la poignée de porte.

A la fin de chaque journée de cours, chaque salle est désinfectée.

## 2.5 les temps de pauses

Les pauses (5 minutes) qui démarrent à 09h30 se font dans la cour de récréation et sous la surveillance d'un enseignant selon un planning prédéfini. Deux classes se retrouvent dans la cour de récréation séparée en deux par des barrières. Les classes qui se succèdent le sont par niveau. Les horaires des pauses doivent être respectés pour éviter que des groupes d'élèves ne se croisent.

Les membres de la Vie scolaire circulent régulièrement dans les couloirs durant les temps de pause.

Le port du masque demeure obligatoire dans la cour de récréation, le respect des règles de distanciation ne pouvant être garanti.

Les jeux de contact et de ballon sont proscrits ainsi que les échanges d'objets. Les élèves doivent respecter une distanciation physique.

Les bancs ne peuvent être utilisés non plus.

L'accès aux sanitaires (extérieur pour une classe et hall du bâtiment B pour la deuxième) se fait sous le contrôle des agents le matin et des membres de la Vie Scolaire l'après-midi. Les élèves doivent se laver les mains avant et après l'utilisation des sanitaires. Les adultes équipés d'un masque disposent chacun d'un spray hydroalcoolique pour un premier lavage des mains à l'entrée des sanitaires. Les élèves doivent se laver les mains au savon avant de sortir.

Les temps de récréation habituels (10h13 à 10h27 et 14h53 à 15h06) sont réservés aux enseignants. La surveillance des élèves durant ces temps est assurée par les assistants d'éducation et les enseignants présents dans l'établissement, n'ayant pas de classe en charge à 10h30 et à 15h. Comme il s'agit de remplacer les enseignants dans seize classes, les temps de récréation sont divisés en deux. Huit adultes sont donc missionnés pour remplacer chacun deux enseignants.

## 2.6 les activités hors classe

Toute activité hors établissement est à proscrire. Les activités des sections sportives et de la classe orchestre sont suspendues.

## 2.7 les transports scolaires

La situation des élèves transportés, pour lesquels une scolarisation par demi-journées est susceptible de poser problème, sera examinée par la Direction et le service de Vie Scolaire de l'établissement.

## 3 RESTAURATION

Les élèves du collège du Moulin ne se rendront pas au service restauration du collège Jules Verne jusqu'à la fin de l'année scolaire.

L'organisation retenue pour les emplois du temps (par demi-journées) permet aux élèves de déjeuner à la maison.

Toute difficulté majeure rencontrée par les familles sera examinée par la Direction et le service Intendance de l'établissement.

## 4 MATERIELS

### 4.1 masques

Le port du masque « grand public » de catégorie 1 est obligatoire pour tous les personnels de l'établissement dès lors qu'ils sont en présence des élèves et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. C'est notamment le cas dans les salles de classe, pendant la circulation au sein de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Pour les élèves, le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. L'avis du médecin traitant déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Les personnels rattachés au Département (ATT) disposent chacun de 50 masques jetables et de deux visières et pour l'ensemble des agents, une boîte de gants (90).

Les personnels d'État (enseignants et non enseignants) disposent chacun de 4 masques en textile lavables.

Les élèves (**actuellement uniquement niveau 6ème**) disposent chacun de 4 masques en textile lavables. Une livraison complémentaire est prévue.

### 4.2 gel hydro-alcoolique

Le Collège a fait l'acquisition de flacons d'une solution hydroalcoolique (sachant que le lavage des mains avec du savon est à privilégier).

Des sprays sont fournis aux AE/AP pour l'entrée et la sortie des élèves de l'établissement, aux agents pour l'accès aux sanitaires pendant les temps de pause et à disposition des enseignants dans chaque salle de classe occupée.

Un spray est mis à disposition également à l'entrée du bâtiment côté parking, à l'infirmerie, la loge, ainsi qu'à proximité des photocopieurs (salle des professeurs et secrétariat).

#### **4.3 kit de nettoyage « informatique » et produit désinfectant**

Un Kit de nettoyage est fourni à chaque personnel qui dispose d'un matériel informatique.

De plus, sont disposés dans chaque salle occupée par les élèves (y compris dans les salles de Sciences, Technologie, Éducation Musicale, Arts Plastiques et au CDI) :

\* un spray de produit désinfectant + une lingette de nettoyage

\* un spray de 250 ml de nettoyant écran + un chiffon microfibre

#### **4.4 savon-Papier à usage unique**

Le Département a livré les établissements de distributeurs de Savon, Papier Toilette-Essuie Tout pour les sanitaires extérieurs. Le Collège dispose des consommables pour fournir tous les distributeurs dans les sanitaires : Administration - Salle des Professeurs - Sanitaires du hall. Un inventaire sera réalisé tous les jours pour garantir un approvisionnement en continu.

**Tous les personnels, hormis les agents, retrouveront dans leur casier : 4 masques et 1 kit individuel de nettoyage informatique.**

### **5 PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS COVID**

La conduite à tenir est décrite dans le protocole sanitaire : pages 52 à 54.

La pièce dédiée pour un isolement immédiat est le bureau de l'ALSES au RDC du bâtiment E avec accès direct dans la cour (jusqu'à la fin de l'année scolaire), puis le bureau de l'enseignant référent MDPH à proximité de l'accueil (à compter de la rentrée de septembre, l'enseignant référent déménageant au collège Anne Frank).